

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Date d'émission: 10-2-2014 Date de révision: 3-5-2016 Remplace la fiche: 10-2-2014 Version: 2.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
 Nom du produit : SCREENWASH AII
 Code du produit : AT10123SWAII
 Type de produit : CONVENTIONAL WASH
 Groupe de produits : GALAXY CLEANING AGENTS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels
 Spec. d'usage industriel/professionnel : L'application industrielle Graphics
 Utilisation de la substance/mélange : Nettoyant
 Solvant
 Dégraissant
 Fonction ou catégorie d'utilisation : Détergent

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AtéCé Graphic Products
 Molenwerf 14
 NL1911 DB Uitgeest
 Tel.: +31 251 319109
 E-mail: msds@atece.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 - (0) 30 2748888 Dutch Poison center / Vergiftigings Centrum
 Uniquement pour l'information du personnel médical en cas d'intoxication aiguë

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H335
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3 H336
 Danger par aspiration, Catégorie 1 H304
 Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2 H411
 Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Narcotique en concentration élevée.

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Composants dangereux :

Glycole; Hydrocarbures, C9, aromatiques

Mentions de danger (CLP) :

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H335 - Peut irriter les voies respiratoires
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence (CLP) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer
P261 - Éviter de respirer les brouillards, aérosols, vapeurs, Fumées
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage, des vêtements de protection
P301 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche, NE PAS faire vomir, Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

Phrases EUH :

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C9, aromatiques	(N° CE) 918-668-5 (N° REACH) 01-2119455851-35	>= 50	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336 STOT SE 3, H335 Asp. Tox. 1, H304 Aquatic Chronic 2, H411
Glycole	(N° CAS) 107-98-2 (N° CE) 203-539-1 (Numéro index) 603-064-00-3	20 - 25	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Ethoxypropanol	(N° CAS) 1569-02-4 (N° CE) 216-374-5 (Numéro index) 603-177-00-8 (N° REACH) 01-2119462792-32	1 - 10	Flam. Liq. 3, H226 STOT SE 3, H336
Diméthylacétonylcarbinol	(N° CAS) 123-42-2 (N° CE) 204-626-7 (Numéro index) 603-016-00-1	1 - 10	Flam. Liq. 3, H226 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H335
propylbenzène	(N° CAS) 103-65-1 (N° CE) 203-132-9 (Numéro index) 601-024-00-X	< 0.1	Flam. Liq. 3, H226 Asp. Tox. 1, H304 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 2, H411

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Dimethylacetonylcarbinol	(N° CAS) 123-42-2 (N° CE) 204-626-7 (Numéro index) 603-016-00-1	(C >= 10) Eye Irrit. 2, H319

Texte complet des phrases H: voir section 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).
Premiers soins après inhalation	: Emmener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires: consulter médecin/service médical. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins après contact avec la peau	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Du savon peut être utilisé. Ne pas utiliser des produits (chimiques) neutralisants. Enlever les vêtements avant le rinçage. Consulter un médecin si l'irritation persiste. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer à l'eau. Ne pas utiliser de produits neutralisants. Consulter un ophtalmologue si l'irritation persiste.
Premiers soins après ingestion	: Ne pas faire vomir. Rincer la bouche à l'eau. Ingestion à fortes doses: hospitalisation immédiate. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: EXPOSITION A DE FORTES CONCENTRATIONS: Maux de tête. Irritation des voies respiratoires. Irritation des muqueuses nasales. Vertiges. Narcose. Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: APRES EXPOSITION/CONTACT PROLONGE: Peau sèche. Gerçures de la peau.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Irritation légère. Rougeur du tissu oculaire.
Symptômes/effets après ingestion	: Risque de pneumonie aspiratoire. Risque d'oedème pulmonaire. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Aucune donnée disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: dioxyde de carbone (CO2), poudre chimique sèche, eau pulvérisée. Mousse. Sable.
Agents d'extinction non appropriés	: L'eau (jet PLEIN) est inefficace pour l'extinction. Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Liquide et vapeurs inflammables.
Danger d'explosion	: Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone. vapeurs.

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Incendie/échauffement: se tenir du côté d'où vient le vent.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Échauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène. Eloigner le personnel superflu. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Autres informations	: Refroidir citernes/fûts à l'eau pulvérisée/mettre à l'abri.

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Empêcher la pollution du sol et de l'eau. Protéger de la chaleur, des étincelles et des flammes nues.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Gants. Lunettes bien ajustables. Des vêtements de protection.

Procédures d'urgence : En présence d'une quantité importante de produit déversé : Se tenir du côté d'où vient le vent, Envisager l'évacuation, Eloigner le personnel superflu.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage. Porter un appareil respiratoire approprié en cas de ventilation insuffisante.

Procédures d'urgence : Aérer la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Boucher la fuite, couper l'alimentation. Mise à la terre des appareils/récipients. Absorber liquide répandu dans matériau incombustible p.ex.: sable sec/vermiculite sec/terre sèche kieselguhr, pierre à chaux broyée.

Procédés de nettoyage : Rincer les surfaces souillées à l'eau savonneuse. Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

Autres informations : Déchet à éliminer conformément à la loi des déchets chimiques.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Contrôle de l'exposition/protection individuelle. Voir Rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Dangers supplémentaires lors du traitement : Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources de chaleur.

Chaleur et sources d'ignition : TENIR LE PRODUIT A L'ECART DE: Sources d'inflammation. Sources de chaleur.

Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais. Stocker dans un endroit bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Détergent.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Glycole (107-98-2)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	375 mg/m ³ (1-Méthoxypropane-2-ol; UE; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	IOELV TWA (ppm)	100 ppm (1-Méthoxypropane-2-ol; UE; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	IOELV STEL (mg/m ³)	568 mg/m ³ (1-Méthoxypropane-2-ol; UE; Valeur courte durée; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
UE	IOELV STEL (ppm)	150 ppm (1-Méthoxypropane-2-ol; UE; Valeur courte durée; Valeur limite indicative d'exposition professionnelle)
Belgique	Valeur seuil (mg/m ³)	375 mg/m ³ (1-Méthoxy-2-propanol; Belgique; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h)
Belgique	Valeur seuil (ppm)	100 ppm (1-Méthoxy-2-propanol; Belgique; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h)
Belgique	Valeur courte durée (mg/m ³)	568 mg/m ³ (1-Méthoxy-2-propanol; Belgique; Valeur courte durée)
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	150 ppm (1-Méthoxy-2-propanol; Belgique; Valeur courte durée)
France	VME (mg/m ³)	188 mg/m ³ (1-Méthoxy-2-propanol; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
France	VME (ppm)	50 ppm (1-Méthoxy-2-propanol; France; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE(mg/m ³)	375 mg/m ³ (1-Méthoxy-2-propanol; France; Valeur courte durée; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
France	VLE (ppm)	100 ppm (1-Méthoxy-2-propanol; France; Valeur courte durée; VRC: Valeur réglementaire contraignante)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (mg/m ³)	375 mg/m ³ (1-Méthoxy-2-propanol; les Pays-Bas; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 8H (ppm)	100 ppm (1-Méthoxy-2-propanol; les Pays-Bas; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (mg/m ³)	563 mg/m ³ (1-Méthoxy-2-propanol; les Pays-Bas; Valeur courte durée; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Pays-Bas	Grenswaarde TGG 15MIN (ppm)	150 ppm (1-Méthoxy-2-propanol; les Pays-Bas; Valeur courte durée; Valeur limite d'exposition professionnelle publique)
Royaume Uni	WEL TWA (mg/m ³)	375 mg/m ³ 1-Méthoxypropan-2-ol; Royaume-Uni; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Workplace exposure limit (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL TWA (ppm)	100 ppm 1-Méthoxypropan-2-ol; Royaume-Uni; Valeur d'exposition moyenne pondérée dans le temps 8h; Workplace exposure limit (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL STEL (mg/m ³)	560 mg/m ³ 1-Méthoxypropan-2-ol; Royaume-Uni; Valeur courte durée; Workplace exposure limit (EH40/2005)
Royaume Uni	WEL STEL (ppm)	150 ppm 1-Méthoxypropan-2-ol; Royaume-Uni; Valeur courte durée; Workplace exposure limit (EH40/2005)

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	: Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit. Assurer une ventilation adéquate.
Équipement de protection individuelle	: Éviter toute exposition inutile. Masque à gaz avec type de filtre A. Lunettes bien ajustables. Gants.
Protection des mains	: Porter des gants appropriés (testé selon EN374): Caoutchouc nitrile : temps de pénétration > 480' - épaisseur 0,40 mm. Les gants doivent en tout cas être remplacés à la moindre trace d'usure ou de transpercement
Protection oculaire	: Ecran facial. Lunettes bien ajustables. Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.
Protection de la peau et du corps	: Porter un vêtement de protection approprié
Protection des voies respiratoires	: Ventilation. Protection respiratoire. Travailler sous aspiration locale/ventilation. Porter un équipement de protection respiratoire



Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Liquide.
Couleur	: Incolore.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: < -50 °C
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: 120 - 185 °C
Point d'éclair	: 36 °C
Température d'auto-inflammation	: > 400 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Liquide et vapeurs inflammables
Pression de vapeur	: 1.1 kPa (20 °C)
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 0.88 g/cm³ (20 °C)
Solubilité	: Produit partiellement soluble dans l'eau.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 1.3 cSt
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Stable dans les conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Liquide et vapeurs inflammables. Peut former des mélanges vapeur-air inflammables/explosifs.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

En cas de combustion (monoxyde de carbone - dioxyde de carbone). Non établi.

10.4. Conditions à éviter

Flamme nue. Surchauffe. Rayons directs du soleil. Chaleur. Etincelles.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des: substances comburantes et agents réducteurs. Acides forts. Bases fortes.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Peut libérer des gaz inflammables.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

Glycole (107-98-2)	
DL 50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (Rat; Valeur expérimentale; Autres)
Hydrocarbures, C9, aromatiques	
DL50 orale rat	3492 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 3160 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> mg/l/4h
CL50 inhalation rat (Vapeurs - mg/l/4h)	6.193 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Indications complémentaires	: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires. Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
SCREENWASH AII	
Viscosité, cinématique	1.3 mm²/s

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - eau : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Glycole (107-98-2)	
Seuil toxique algues 1	> 1000 mg/l (CE50; Autres; 168 h; Pseudokirchneriella subcapitata; Système statique; Eau douce (non salée); Valeur expérimentale)

12.2. Persistance et dégradabilité

SCREENWASH AII	
Persistance et dégradabilité	Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement.

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Glycole (107-98-2)	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau. Biodégradable dans le sol. Très mobile dans le sol. Photodégradation dans l'air.
DThO	1.95 g O ₂ /g substance

Hydrocarbures, C9, aromatiques	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable dans l'eau.
Biodégradation	78 % (28 days)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Glycole (107-98-2)	
BCF poissons 1	1 (BCF)
Potentiel de bioaccumulation	Faible potentiel de bioaccumulation (Log Kow < 4).

12.4. Mobilité dans le sol

Glycole (107-98-2)	
Tension de surface	0.0707 N/m (20 °C; 1 g/l)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Evacuation à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.
Indications complémentaires	: Manipuler les conteneurs vides avec précaution, les vapeurs résiduelles étant inflammables.
Ecologie - déchets	: Éviter le rejet dans l'environnement. Déchets dangereux par suite de leur toxicité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.1. Numéro ONU				
1993	1993	1993	1993	1993
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU				
LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)	Flammable liquid, n.o.s. (Hydrocarbures, C9, aromatics)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques)
Description document de transport				
UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques), 3, III, (D/E), DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques), 3, III, POLLUANT MARIN/DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 Flammable liquid, n.o.s. (Hydrocarbures, C9, aromatics), 3, III, ENVIRONNEMENTALLY HAZARDOUS	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	UN 1993 LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Hydrocarbures, C9, aromatiques), 3, III, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
14.3. Classe(s) de danger pour le transport				
3	3	3	3	3
				

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

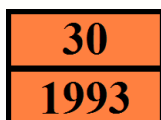
conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
14.4. Groupe d'emballage				
III	III	III	III	III
14.5. Dangers pour l'environnement				
Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui Polluant marin : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui	Dangereux pour l'environnement : Oui
Pas d'informations supplémentaires disponibles				

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

- Transport par voie terrestre

Code de classification (ADR)	: F1
Dispositions spéciales (ADR)	: 274, 601
Quantités limitées (ADR)	: 5l
Quantités exceptées (ADR)	: E1
Instructions d'emballage (ADR)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (ADR)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (ADR)	: TP1, TP29
Code-citerne (ADR)	: LGBF
Véhicule pour le transport en citerne	: FL
Catégorie de transport (ADR)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (ADR)	: V12
Dispositions spéciales de transport - Exploitation (ADR)	: S2
Danger n° (code Kemler)	: 30
Panneaux oranges	:



Code de restriction concernant les tunnels (ADR)	: D/E
--	-------

- Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG)	: 223, 274, 955
Quantités limitées (IMDG)	: 5 L
Quantités exceptées (IMDG)	: E1
Instructions d'emballage (IMDG)	: P001, LP01
Instructions d'emballages GRV (IMDG)	: IBC03
Instructions pour citernes (IMDG)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes (IMDG)	: TP1, TP29
N° FS (Feu)	: F-E
N° FS (Déversement)	: S-E
Catégorie de chargement (IMDG)	: A

- Transport aérien

Quantités exceptées avion passagers et cargo (IATA)	: E1
Quantités limitées avion passagers et cargo (IATA)	: Y344

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Quantité nette max. pour quantité limitée avion passagers et cargo (IATA)	: 10L
Instructions d'emballage avion passagers et cargo (IATA)	: 355
Quantité nette max. pour avion passagers et cargo (IATA)	: 60L
Instructions d'emballage avion cargo seulement (IATA)	: 366
Quantité max. nette avion cargo seulement (IATA)	: 220L
Dispositions spéciales (IATA)	: A3
Code ERG (IATA)	: 3L

- Transport par voie fluviale

Code de classification (ADN)	: F1
Dispositions spéciales (ADN)	: 274, 601, 640E
Quantités limitées (ADN)	: 5 L
Quantités exceptées (ADN)	: E1
Transport admis (ADN)	: T
Équipement exigé (ADN)	: PP, EX, A
Ventilation (ADN)	: VE01
Nombre de cônes/feux bleus (ADN)	: 0

- Transport ferroviaire

Code de classification (RID)	: F1
Dispositions spéciales (RID)	: 274, 601, 640E
Quantités limitées (RID)	: 5L
Quantités exceptées (RID)	: E1
Instructions d'emballage (RID)	: P001, IBC03, LP01, R001
Dispositions particulières relatives à l'emballage en commun (RID)	: MP19
Instructions pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: T4
Dispositions spéciales pour citernes mobiles et conteneurs pour vrac (RID)	: TP1, TP29
Codes-citerne pour les citernes RID (RID)	: LGBF
Catégorie de transport (RID)	: 3
Dispositions spéciales de transport - Colis (RID)	: W12
Colis express (RID)	: CE4
Numéro d'identification du danger (RID)	: 30

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

VwVwS, référence de l'annexe : Classe de danger pour l'eau (WGK) 3, Présente un très grave danger pour l'eau (Classification selon la VwVwS, Annexe 4)

25-8-2017

FR (français)

10/11

SCREENWASH AII

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12e ordonnance de mise en application de la Loi fédérale allemande sur les contrôles d'immission - 12.BImSchV : Non assujéti au 12ème BImSchV (décret de protection contre les émissions) (Règlement sur les accidents majeurs)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé
 SZW-lijst van Substances mutagènes : Aucun des composants n'est listé
 NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé
 NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé
 NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

Danemark

Classe de danger d'incendie : Classe II-1
 Unité de stockage : 5 litre
 Remarques concernant la classification : R10 <H226;H304;H335;H336;H411>; Emergency management guidelines for the storage of flammable liquids must be followed
 Recommandations réglementation danoise : L'utilisation de ce produit est interdite aux mineurs

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, Catégorie 2
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

FDS UE (Annexe II REACH) - Galaxy Chemicals (V01)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit